

Avis de concours externe au titre de l'année 2025

Recrutement d'un (e) auditeur (rice) interne

Dans le cadre du renforcement de son équipe, la Caisse des Dépôts et Consignations lance un concours externe sur dossiers pour le recrutement **d'un (e) auditeur (rice) interne** et ce conformément aux conditions et profils ci-dessous.

I. Les conditions générales de participation au concours :

Le (a) candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité tunisienne et jouir de ses droits civiques
- **Être titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue au niveau de cet avis. Les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privées ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.**
- Se doter de l'expérience minimale exigée prévue au niveau de cet avis. Seules les expériences justifiées par des attestations de travail et/ou un historique de déclaration sociale seront comptabilisées.
- Peuvent participer au présent avis toute personne remplissant les conditions citées **y compris les fonctionnaires d'Etat et ce par voie de détachement.**

II. Profils et conditions spécifiques par poste (lieu : Tunis) :

Structure	Poste / référence	Nombre	Mission	Diplôme exigé	Expérience exigée	Autres qualifications / compétences souhaitées
Direction Générale / comité audit	Auditeur interne (H/F) Réf : AI 25	01	L'auditeur (ice) interne aura les missions suivantes : - Participer avec le responsable d'audit dans le contrôle des activités conformément aux règles édictées dans la Charte d'Audit Interne et aux normes internationales d'audit interne de l'IIA ; - Participer avec le responsable audit dans les missions de contrôle interne	Avoir un master en comptabilité, contrôle et audit (CCA) ou révision comptable ou comptabilité ou diplôme équivalent.	Une 1 ^{ère} expérience de 02 ans au moins dans un poste similaire ou dans le domaine d'audit et de contrôle est exigée.	Avoir une expérience dans un poste similaire dans un établissement financier sera un plus. Avoir au moins un certificat international en liaison avec le poste : CIA, ISO sera un plus Bonne connaissance des normes ISA (International Standard Auditing)

Avis de concours externe au titre de l'année 2025

Recrutement d'un (e) auditeur (rice) interne

			de la Caisse en vue d'apprécier leur adaptabilité, fiabilité et efficacité ; - Appuyer le responsable audit dans les missions. - Participer avec le responsable d'audit aux missions d'audit et vérifier l'application des recommandations proposées ; - Assurer le suivi des missions de contrôle externe en coordination avec le responsable audit (commissaires aux comptes, cour des comptes...) ; - Superviser les inventaires physiques ;			Connaissances approfondies en comptabilité Maitrise su système comptable tunisien Connaissances des normes IFRS Maitrise des techniques d'audit Connaissance des bonnes pratiques de gouvernance
--	--	--	---	--	--	---

III. Etapes du concours :

Le présent concours se fait sur 06 étapes :

- Inscription en ligne et dépôt de candidature
- Présélection des candidatures.
- Constitution du dossier des candidatures présélectionnées
- Dépouillement des dossiers de candidature présélectionnés
- Epreuve orale
- Proclamation des résultats et admission définitive.

1. Inscription et dépôt de candidature en ligne :

Les candidats répondants aux conditions de participation et au profil et conditions spécifiques du poste, **peuvent postuler directement sur le site via le lien suivant : www.cdc.tn** et ce à partir de la date **du 13/11/2025 jusqu'au 05/12/2025 à minuit.**

Passée cette date, aucune inscription ne peut être faite sur le site.

Les données introduites par le candidat **sur le site doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature.**

Avis de concours externe au titre de l'année 2025

Recrutement d'un (e) auditeur (rice) interne

Le dossier initial doit contenir les documents suivants :

- Curriculum Vitae (CV)
- Une copie du diplôme demandé
- Copie de toute certification en liaison avec le poste.
- Les attestations de travail ou toute pièce justificative de l'expérience exigée.

2. Présélection des candidatures :

Les candidats (es) seront présélectionnés (es) sur la base d'une évaluation sur dossier qui se fait tenant compte des critères suivants :

- Diplôme et spécialité
- Certification internationale relative au poste
- Nombre d'année d'expérience

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par courriel et SMS afin de compléter leurs dossiers de candidatures.

En cas, d'égalité des scores individuels, les candidats (es) seront classés (es) par âge en privilégiant le plus âgés.

3. Composition du dossier des candidatures présélectionnées :

Les candidats présélectionnés et dont la liste est validée, seront contactés par courriel et SMS afin d'envoyer leurs dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature doivent parvenir, par voie postale et recommandée ou par rapide poste ou être déposées directement au bureau d'ordre de la CDC sise au :

Rue Abou Hamed El Ghazali. Jardin du Japon.1073. Montplaisir-Tunis au nom du Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations, et ce au plus tard à la date limite indiquée dans l'avis de concours. Pour les candidatures envoyées par poste, le cachet de la poste fait foi.

L'enveloppe extérieure doit comporter obligatoirement la mention :

« A ne pas ouvrir concours de recrutement relatif à l'année 2025, Poste AI 25 »

Avis de concours externe au titre de l'année 2025

Recrutement d'un (e) auditeur (rice) interne

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- Copie du mail envoyé pour le dépôt du dossier de candidature.
- Copie de la carte d'identité nationale.
- Un bulletin n°3 datant de trois mois au plus, à la date de clôture de l'inscription en ligne ou le cas échéant le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.
- Des copies certifiées conformes à l'original du diplôme exigé.
- Des copies conformes des certifications reconnues relatives au poste et déposées dans le dossier initial de candidature.
- Des copies certifiées conformes à l'original des attestations de travail ou toute autre pièce justificative de l'expérience.
- Un historique des déclarations sociales relatives aux justificatifs de l'expérience.

NB : Les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privées ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie conforme à l'original de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

4. Dépouillement des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste.
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste.
- Parvenu après la date limite de l'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi).
- Comportant toute information erronée saisie par le candidat (Diplôme, spécialité, nombre d'année d'expérience, nombre d'année d'expérience dans un poste similaire...)

5. Epreuve orale :

Les candidats dont les dossiers sont complets et conformes parmi les dossiers dépouillés, seront contactés par messagerie électronique précisant la date, le lieu et l'heure pour passer les épreuves orales.

La liste des candidats admissibles à passer l'épreuve orale sera publiée sur le site de la CDC : www.cdc.tn .

Il est à préciser que le nombre minimal par poste **pour passer l'épreuve orale est fixé à 02 au moins**, à défaut, le concours sera déclaré infructueux pour le poste en question et le profil en question.

Avis de concours externe au titre de l'année 2025

Recrutement d'un (e) auditeur (rice) interne

Les épreuves orales seront sous forme d'entretien d'une durée de 30 minutes à réaliser au siège de la CDC en présence d'un jury.

Les candidats seront classés par poste et par ordre de mérite en appliquant la formule suivante :

$$\text{Note finale} = \text{note dossier (/40points)} + \text{note épreuve orale (/60 points)}$$

6. Proclamation des résultats et admission définitive :

- La liste des candidats admissibles, classés par ordre de mérite sera publiée sur le site web de la CDC.
- Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir présenté le bulletin n° 03 avec la mention « néant » datant de trois (03) mois au plus. A défaut, il sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire.
- Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir subi une visite médicale par le médecin de travail de la CDC et avoir été déclaré apte à l'exercice de ses fonctions.
 - o Le candidat déclaré inapte sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet.
 - o Le candidat qui ne se présente pas le jour de la visite médicale perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet.
- Le candidat déclaré définitivement admis et qui refuse le poste auquel il a postulé ou qui ne se présente pas dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à partir de la date de réception de l'admission par mail, perd le bénéfice de son admission et sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet.

Mention relative à l'emploi du genre :

Dans un souci de simplification, le genre masculin est utilisé dans le présent avis à titre générique et inclut le féminin sans discrimination.